

vront peut-être cette trace; ils seront peut-être en meilleure posture de promouvoir l'entreprise en raison de leur situation. Toutefois, pour le moment, nous n'avons dans la Nouvelle-Ecosse orientale et le Nouveau-Brunswick que ce service des relations extérieures de Saint-François-Xavier. Si vous lui accordiez \$100,000 vous obtiendriez plus de valeur pour votre argent et les pêcheurs en tireraient plus de profit que par d'autres dépenses. Loin d'être local, le mouvement coopératif a pris des proportions internationales. On ne pourrait plus le considérer comme local.

Je ne me prononcerai pas sur la question de savoir si les chalutiers devraient ou non faire la pêche. Je doute même que l'on puisse se prononcer avec conviction en la matière, et c'est pourquoi je dis que nous devrions user de prudence dans les changements que nous projetterions. J'estime toutefois qu'avec l'initiative qui convient et le moyens d'éducation que fournit l'enseignement post-scolaire les pêcheurs pourraient se tirer d'affaire. On leur apprend surtout à gérer leurs finances et à préparer leur poisson. Je suis d'avis que c'est le mode de préparation du poisson qui ouvrira de nouveaux débouchés, et que les bénéfices que les pêcheurs en retireront dépendront de leur habileté à préparer le poisson pour qu'il puisse être vendu dans les autres provinces du pays.

Je sais que les grandes compagnies poissonnières qui ont existé déjà ont du mérite; en fait, elles en ont beaucoup. Par exemple, comment oublier qu'elles ont conquis les premiers marchés et qu'elles ont placé leur poisson sur tous les marchés de l'univers? Ainsi, il serait impossible de les éliminer pour demander aux pêcheurs de les remplacer immédiatement. Toutefois, je voudrais que l'organisation St-François-Xavier reçoive suffisamment d'argent pour exercer ses fonctions, sinon elle-même du moins tout autre collège disposé à entreprendre ce travail. Il n'est pas question ici de favoriser telle ou telle dénomination religieuse, ni telle ou telle organisation politique. Par ce moyen les pêcheurs pourraient se tirer d'affaire, bien préparer leur poisson, et remplacer les grandes compagnies dont l'élimination pourrait s'imposer; remarquons bien que j'ajoute cette condition. Elle peut ne pas être nécessaire. Mes prévisions valent bien celles de tout autre, et j'estime que nous traversons une période de transition dans la distribution de denrées de toutes sortes et que personne, quelles que puissent être ses connaissances économiques ou les lettres qui suivent son nom, pourrait prédire quelles seront les conséquences, dans le domaine de la distribution. Le ministre méritera la sincère approbation du pays s'il affecte plus d'argent à la cause que je

[M. Hartigan.]

plaide. N'en faisons pas profiter les propriétaires de bateaux, comme par le passé; affectons ces deniers à mieux renseigner les pêcheurs pour qu'il puissent s'améliorer davantage et gérer eux-mêmes leurs propres intérêts. C'est une initiative digne de l'attention des autorités canadiennes.

M. POTTIER: L'heure est tardive, je le comprends, mais nous attendions depuis cinq mois le budget des pêcheries, et c'est la première chance que nous avons de l'étudier. Je signalerai au ministre que dans les Provinces maritimes les conditions s'avèrent graves à deux points de vue, au point de vue de l'individu et de l'industrie. L'individu se sent comme découragé, et dans tout ce que nous projetons nous devons comprendre l'importance pour lui d'être convaincu que le ministère est disposé à l'assister dans ses difficultés. Il ne suffirait guère de limiter nos préoccupations à l'industrie; le problème doit être attaqué de front, du point de vue de l'individu. Tant que nous n'aurons pas convaincu le pêcheur que nous désirons fermement l'aider, que nous sympathisons avec lui dans cette lutte, nous n'irons pas bien loin avec ces grandes politiques qui n'atteignent que l'industrie. Que le ministre, dans la répartition de ce montant, songe donc à faire naître de la collaboration entre les autorités fédérales, les autorités provinciales, et les pêcheurs eux-mêmes. Les trois puissances doivent agir de concert, si l'on veut que le pêcheur et l'industrie en tirent des avantages durables. A ce moment tardif de la session, je ne puis m'étendre sur le sujet, mais je prie le ministre, et instamment, de songer particulièrement à donner à chaque pêcheur l'assistance qui ferait renaître son courage et son enthousiasme.

(Le crédit est adopté.)

Ministère des Mines et Ressources—Division des Mines et de la Géologie—Paiements relatifs au transport de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en conseil, \$2,250,000.

Le très hon. M. BENNETT: Voici un crédit très important qui s'élève à plus de 2 millions de dollars. Il implique une politique nationale du combustible et intéresse surtout les Provinces maritimes et un peu l'Ouest canadien. Le mouvement de la houille de l'est vers les centres plus peuplés s'est fait au ralenti et notre espoir d'extraire un million de tonnes de plus des mines du Cap-Breton, en conséquence de cette politique, est maintenant un fait accompli. Mais j'ai lu fort attentivement un document relatif à cette question. Il y a en Nouvelle-Ecosse deux grandes compagnies—ou il y avait, car j'ignore si on peut actuellement en parler comme de deux compagnies ou